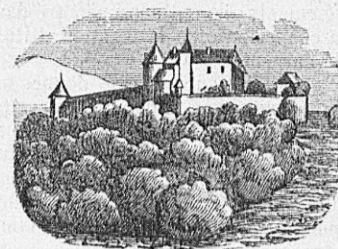




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Étranger le port en sus.
Prix du Numéro 15 Cts.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts., la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.
S'adresser à M. Brunisholz, Grand'Rue N° 164.
Lettres et argents franco.

Les personnes qui s'abonneront à la Gruyère jusqu'à fin décembre 1882 recevront le journal au prix de 3 fr. 50 ct. dès le 20 novembre courant.

BULLE, le 10 Novembre 1882.

M. Théraulaz et la réforme judiciaire.

IV.

Cent-trente-six juges de tous ordres peuplent les régions élevées de notre firmament judiciaire,	
Au tribunal cantonal siègent	9 juges.
Sept tribunaux de district à cinq membres	35 »
Le tribunal de commerce	5 »
Enfin nous avons vingt-neuf justices de paix de trois membres	87 »
	136 juges.

Il y a dans ces différentes constellations quelques rares étoiles, des planètes, des satellites, et surtout beaucoup de corps opaques.

Vous trouvez, M. Théraulaz, que ce ciel judiciaire semé de tels astres n'éclaire pas assez. Vous voulez mieux.

Soit, et le moyen d'y parvenir est si évident qu'il vous aveugle.

Mais, quittons les cieus et laissons là ces futiles figures de rhétorique qui cadrent mal avec un sujet aussi sérieux.

De ces cent-trente-six juges, licenciez-en cent, car trente à quarante doivent suffire à rendre la justice dans un pays de l'étendue de notre canton et à une population de 110,000 âmes.

Il y a toujours faute à émietter, à éparpiller la magistrature. L'idéal c'est le juge unique; seulement il est impossible, attendu qu'on doit mettre la justice à la portée des justiciables.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 6

LE PINSON DES COLOMBETTES

PAR L. FAVRE

II

LA FOIRE DE BULLE.

(Suite.)

On se mit en route sans délai, et l'on atteignit bientôt la Tour de Trême.

— Tu sais le Ranz des vaches de la Gruyère? dit le philologue à Henri Sandoz, as-tu jamais songé au torrent que les pâtres ne peuvent passer à gué avec leur troupeau et à propos duquel ils demandent l'intervention du curé?

— Est-ce qu'on le connaît? c'est de la fantaisie.

— Le voilà, devant nous, c'est la Trême; elle a peu d'eau dans ce moment, mais il suffit d'une pluie d'orage pour la rendre terrible.

— Comment, c'est la Trême; d'où vient-elle?

— Du massif des Alpettes où nous avons été hier. Henri jeta un coup d'œil à Julia qui détourna la tête.

Un peu plus loin, ils s'arrêtèrent devant la fenêtre ouverte d'une maison de bois, où une belle jeune fille tressait de la paille en compagnie de plusieurs enfants. Chacun avait devant soi une assiette pleine d'eau où trempaient des entre-nœuds de paille de froment refendus et choisis. Tous ces petits doigts se

Nous verrons plus tard que, sans changer nos circonscriptions judiciaires, sauf, peut-être, quelques cercles de justice de paix, quarante juges peuvent aisément distribuer la justice chez nous.

Mais ces juges, nous les voulons, il les faut, M. Théraulaz, capables de remplir leur grande et sainte mission.

Nous demandons qu'ils ne soient choisis que parmi les citoyens qui auront subi un examen de droit sévère et impartial, qui seront porteurs de diplômes et qui, de plus, auront acquis, par un stage ou une expérience plus ou moins longue, des affaires contentieuses, la maturité, la sûreté du jugement, la justesse d'intuition et de compréhension indispensables.

On exige des preuves de capacité des avocats pour plaider les causes et l'on n'en demande point des magistrats qui doivent les juger. C'est à notre avis une inconséquence, un non-sens.

Qu'importe, après tout, aux justiciables que l'avocat soit capable, savant, c'est celui qui prononce qui doit l'être, c'est au magistrat que l'on demande la justice et non pas à l'homme de loi qui défend les plaideurs.

Avec un juge aussi capable que l'avocat, l'office de ce dernier deviendra inutile ou à peu près. Prendre un défenseur sera un luxe inutile quand le juge ne s'en laissera plus imposer par le verbiage des rhéteurs, quand ces Messieurs ne pourront plus torturer ou sophistiquer la loi.

Les citoyens qu'un différend aura divisés, se présenteront devant le magistrat, lui exposeront les faits du procès, et le magistrat statuera d'après la loi, car il la connaîtra et n'aura pas besoin des avocats pour la lui montrer.

Et voilà, M. Théraulaz, une occasion à ne pas perdre.

Vous allez pouvoir faire d'une pierre deux coups. D'abord, vous allez épargner au pauvre peuple tout l'or qu'il jette dans les mains de Messieurs du barreau, puis vous vous débarrasserez de cette importune engeance d'hommes de loi qui épient tous vos actes et vous malmènent si souvent.

remuaient avec une agilité extrême et les tresses à cinq, à sept, à neuf, et même à quinze brins s'allongeaient comme par magie.

— Vous n'êtes pas à la foire? dit le D^r Sandoz en s'adressant aux enfants; on ne travaille pas aujourd'hui.

— On voudrait bien zè être, dit un petit garçon en regardant le docteur du coin de l'œil.

— Nous n'avons pas de temps à perdre, dit la jeune fille d'un air triste.

— Combien peuvent-ils gagner par jour, tous ces enfants? dit le docteur.

— Trente ou quarante centimes.

— Eh bien, voilà une belle pièce de cinquante centimes pour chacun de vous, reprit-il, mais il faut aller à la foire et faire un temps de galop pour avoir des jones rouges. En avant, marche!

Un coup de fusil ne disperse pas plus promptement un vol de moineaux; tous ces petits pieds nus détalèrent avec un entrain qui fit rire aux larmes la société.

— Cette jeune fille me rappelle *Marie la tresseuse*, de Pierre Sciobéret, dit M^{me} Chollet, après avoir fait quelques pas.

— Nous sommes précisément sur le théâtre de cette jolie nouvelle, dit le philologue, et tenez, voilà M. Sciobéret lui-même qui sort de sa maison, regardez-le bien.

Un homme encore jeune, blond, d'une tournure élégante, à la figure fine et spirituelle, passa devant eux et les salua poliment. Il avait un pantalon et un gilet blancs, une courte redingote noire et un chapeau de paille. Chacun se retourna pour voir l'aimable auteur de récits charmants qui accusaient une vocation réelle de romancier.

— Pourquoi n'a-t-il pas terminé *Denney et Tapolet*, son dernier ouvrage? dit l'artiste, en crayonnant dans son album le portrait de l'homme de lettres; je ne le lui pardonnerai jamais.

— Il était à Tiflis et avait bien autre chose à faire, dit le

C'est en suivant nos conseils, soyez-en persuadé, M. Théraulaz, en élevant la magistrature à la hauteur d'une belle et grande profession, que vous arriverez à réaliser chez nous le texte biblique: *La justice élève les nations.*

Mais hélas, nous n'avons guère d'espoir!

CONFÉDÉRATION

Recrutement. — Il a été constaté, cette année comme la précédente, que les contrées du canton de Berne qui donnent les résultats les plus défavorables lors du recrutement, sont celles où il existe de grandes fromageries, qui absorbent le lait nécessaire aux populations, et celles où règne la peste du schnaps, qui abrutit les individus. Les résultats obtenus dans les districts de Frutigen, Spiez et Unterseen se sont sensiblement améliorés depuis qu'on y interdit la fabrication des allumettes au phosphore jaune.

Les recettes des péages en octobre indiquent fr. 161,886 de plus qu'en 1881. Les recettes totales présentent une augmentation de fr. 958,080.

Le Conseil fédéral a décidé d'accorder de 20 à 25,000 fr. aux cantons de Neuchâtel et de Genève, à titre de subvention fédérale, pour les frais supportés par ces cantons à la suite de l'invasion du phylloxéra.

Les étalons achetés en Normandie, par les soins des délégués fédéraux, sont au nombre de 12, qui ont été répartis de la manière suivante: Berne 5; Fribourg 2; St-Gall 2; Argovie 2; Vaud 1. Ils ont été exposés samedi dernier, près des casernes du Beundenfeld, à Berne, et remis aux cantons.

Lois fédérales. — La commission pour la loi concernant les vices rédhibitoires du bétail s'est réunie lundi à Berne, sous la présidence de M. Ruchonnet. Elle se compose de MM. le D^r Stüssel, Poterat, vétérinaire en chef de la Confédération, *Strebel*, de Fribourg, et *Bornhauser*, de Weinfelden.

CANTONS

Berne. — A Berne, des voleurs se sont introduits dans une chambre située à quelques pas du poste de police (*Hauptwache*) et ont emporté des

philologue; dès lors il a embrassé le barreau. Peut-être un jour reprendra-t-il sa plume de conteur populaire.

Pendant cette conversation, Henri et Julia, sans s'être entendus, coururent en arrière pour rejoindre l'auteur fribourgeois.

— Monsieur Sciobéret, dit Henri, cherchant à arranger un compliment qui n'arrivait pas.... Monsieur Sciobéret,....

— Permettez-nous de vous serrer la main, dit Julia, ce sera un honneur pour nous.

— Tiens, un cadet de Neuchâtel! je connais la cocarde, dit M. Sciobéret, en leur tendant les deux mains, est-ce votre frère, mademoiselle?

— Oh! non, dit Julia en rougissant, je suis de Lausanne.

— Nous avons voulu.... dit Henri.

— Oui, oui, vous êtes de gentils jeunes gens, je désire que la Gruyère vous laisse de doux souvenirs; adieu, mes amis.

Lorsqu'il les eut quittés, ils marchèrent quelques instants sans se parler; Henri rompit le premier le silence.

— Comment as-tu trouvé ce que tu lui as dit?

— C'était bien simple, j'ai dit ce que je pensais.

— Les filles ne sont jamais prises au dépourvu, j'aurais voulu lui dire quelque chose.

— Arrivez-donc, lui criait le philologue; si nous continuons ainsi, nous n'arriverons jamais à Gruyères.

— Quelle belle vallée, disait l'artiste, et quel portique grandiose lui font le Moléson d'un côté et la dent de Broc de l'autre! A notre gauche s'ouvre une gracieuse vallée, celle de Charmey, d'où la Jogne vient se joindre à la Sarine; le confluent est à deux pas.

— Peut-on gravir la dent de Broc jusqu'à la cime? dit M^{me} Chollet.

— Oui, dit le philologue, puisque j'ai vu, le soir d'une fête,

vêtements; ils ont aussi pénétré dans les bureaux de la chancellerie de la légation d'Italie, et y ont pris de l'argent.

— Le fait suivant peut donner une idée de la crise qui règne parmi la population campagnarde bernoise. La maison Zwilchenbart, à Bâle, avait fait publier dans les journaux que le gouvernement de la République Argentine était disposé à engager 200 familles suisses pour la construction de chemins de fer. En quelques jours, plus de 4000 familles se sont annoncées.

— La population du village de Roches et des environs, dans la vallée de Moutiers, est dans la consternation. Samedi passé, dans la soirée, des individus se sont introduits dans le moulin de cette localité et en ont tué le propriétaire, M. Moser. On n'a pas retrouvé la trace des assassins.

Schwytz. — Un immense pâturage, dans l'Euthal, détrempé par les pluies, menace de se détacher de la montagne. Les habitants d'un hameau situé au-dessous ont déjà quitté leurs maisons.

Vaud. — *Bez.* — La foire était favorisée par un temps superbe. Il est arrivé sur le champ de foire plus de 600 têtes de gros bétail. Les transactions ont été nombreuses et les prix variaient de 250 à 350 francs pour les vaches laitières. Il y avait une quantité de porcs, tenus à des prix élevés.

(ECHO DU RHÔNE.)

— Dimanche, M. Mayor, conservateur, a été élu député au Grand Conseil en remplacement de M. Criblet, démissionnaire.

Neuchâtel. — Une dizaine de wagons de pommes de terre, au service des gens peu fortunés sont arrivés à Neuchâtel. Ces tubercules de bonne qualité se débitent avec un rabais de 40 à 50 c. par mesure sur les prix du marché. On ne peut que féliciter les instigateurs de cette œuvre vraiment philanthropique.

— La fabrique de liqueurs de M. Béguin-Bühler, à Rochefort, est devenue la proie des flammes, mercredi 1^{er} novembre, à 9 heures du matin, par suite de l'explosion d'une chaudière; des secours ont été demandés à Colombier et aux environs.

D'autres renseignements nous disent que le feu a été mis dans la grange par une main criminelle.

(RÉVEIL.)

CANTON DE FRIBOURG

Le Grand Conseil se réunira mardi 14 courant. Parmi les objets de la discussion nous remarquons la loi sur la danse! et le projet de réforme judiciaire.

GRUYÈRE

Le « *Crachoir*, » ce journal éhonté de nos créchiers, publie dans son dernier numéro un long article qui n'est qu'un tissu d'injures et d'infamies. Nous ne nous salirons pas en répondant à une feuille qui n'a de respect pour rien, et qui a traîné dans la boue des prêtres, des morts et des femmes.

Quant à l'honorable syndic Buchs, qui est visé plus particulièrement dans ce *factum*, il est au-dessus de ses insultes. Sa conduite, dans toute l'affaire Dubach, est bien plus correcte que celle du préfet Duvillard, le fabricant d'enquête: pour renseignements s'adresser au Conseil fédéral et relire la « Gazette de Lausanne. »

Il appartient bien aux gens qui émailent de leur prose le *Crachoir* de se gausser du style du syndic

un beau feu briller sur sa pointe. Un enthousiaste, nommé Castellaz, avait porté les fagots pour le bûcher, et, ce qui est plus difficile à comprendre il est redescendu en pleine nuit après y avoir mis le feu.

— Mais il jouait sa vie? dit Henri.

— Sans aucun doute.

— Il doit y avoir près du sommet, dit le docteur, une caverne qui sert de retraite à une colonie de ces singuliers oiseaux nommés *chocards des Alpes*, voisins des corbeaux dont ils ont le plumage noir, mais avec un bec jaune d'or comme celui du merle.

— Pourquoi singuliers? dit Julia.

— Ces sauvages habitants des hautes montagnes sont les oiseaux les plus faciles à apprivoiser. Il leur suffit de quelques jours pour devenir aussi familiers qu'un animal domestique et ce sont les plus amusants des commensaux.

Tout en racontant des histoires de chocards, de chamois, et en discutant des étymologies, sur lesquelles le philologue avait toujours une dissertation toute prête, on arriva à Epagny, village situé au pied du château de Gruyère, qui se dresse fièrement sur une colline escarpée.

— Voyez donc où ces seigneurs du moyen âge établissaient leurs donjons, dit l'artiste; quelle fière tournure, et quelle harmonie avec le bourg qu'il devait protéger et ces rudes montagnes qui l'encadrent!

— Ce que je vois de plus clair dans tout cela, dit M^{me} Chollet, c'est ce sentier raide comme un toit qui conduit à la petite ville. N'y a-t-il pas d'autre route?

— Je ne crois pas, dit le docteur; prenons courage et montons à l'assaut de ce bastion.

Il fallut une bonne demi-heure pour cette escalade, mais ils furent récompensés de leur peine par l'aspect de ce vieux bourg,

Buchs, qui est allemand. Nous voudrions soumettre à une petite épreuve de style et d'orthographe le préfet Duvillard, l'un des patrons de l'immonde feuille et son protégé, et, si vous le voulez, nous donnerons une analyse d'une de ses récentes circulaires.

Quand vous avez traité vos adversaires de *radicaux*, vous croyez avoir tout fait et vous ne vous apercevez pas que vous n'êtes autre chose que des *socialistes noirs*, une variante de communards.

Nous soumettrons simplement à votre méditation, si toutefois vous êtes encore capables de méditer quelque chose de bien, les belles paroles adressées par Mgr. Guilbert, évêque d'Amiens à son clergé, à propos de la presse: on les dirait écrites pour vous:

« Que les journalistes chrétiens aient en vue, avant tout et par dessus tout, les *intérêts sacrés* de la religion; qu'ils se gardent d'en vouloir faire jamais un instrument de règne et évitent avec soin, pour ne pas la compromettre, de la mêler imprudemment aux passions politiques et aux intérêts de parti, auxquelles elle est et doit rester étrangère; qu'ils la défendent vaillamment, mais sans aigreur, avec la gravité et la modération de langage, avec le respect des personnes que leur recommande une voix autorisée; nous ne pourrions alors qu'applaudir et nous applaudirons à leurs généreux efforts. Leur travail est difficile, souvent ingrat, et, s'il n'est pas toujours parfait, comme tout ce qui est de l'homme, il a droit à l'indulgence, lorsqu'il a pour unique mobile l'amour sincère de la vérité et de la justice. »

Il dit plus loin: « Est-il besoin de dire que nous devons mettre en garde nos populations chrétiennes contre certaines feuilles *soi-disant religieuses*, presque dévotées, œuvre le plus souvent de honteuse spéculation et d'argent, où la religion perd toute sa dignité, petits livres, brochures, journaux qui deviennent une sorte de scandale pour les âmes simples que l'on trompe indignement et pour les incroyants que l'on fait blasphémer et qu'on éloigne davantage de la foi. Dans ces pages rien de sérieux, rien qui rappelle les grands et austères devoirs du chrétien. Il n'y est question que de pratiques futiles, de visions, de miracles sans autorité. C'est l'absence de principes, une pauvreté lamentable de doctrine, sous un style quelquefois de pamphlétaire et de caricaturiste en révolte contre la première des vertus, la divine charité! »

Comme nous l'avons annoncé, la *Chorale de Bulle* a donné dimanche son premier concert d'hiver.

Nous remercions cette Société d'avoir bien voulu nous procurer une soirée agréable et des mieux réussies.

M. M. a débuté comme soliste à la satisfaction de son auditoire. Il y a autant d'élan dans l'exécution, que de justesse et d'agrément dans sa voix.

L'*Ange déchû* a été donné avec beaucoup de goût et d'assurance par notre excellent baryton M. T.

La voix sonore et pure de M. J. D. a été remarquée en solo et surtout dans le duo de Rossini qu'il a donné avec notre aimable et infatigable cantatrice M^{me} C. D. — Ces deux voix de même force et de même beauté s'harmonisent si bien, que l'auditoire entier était sous l'empire d'un vrai charme.

La *Tyrolienne*, chantée par M^{me} C. D. avec toute l'expression et la simplicité qu'elle sait y mettre, a soulevé l'enthousiasme de toute la salle.

Le public bullois a pu apprécier une fois encore l'habileté de M^{me} C. G. et la précision de son jeu dans le morceau de piano intitulé: *Les gouttes d'eau*.

Nos plus sincères remerciements à ces deux dames dont le talent égale le dévouement.

demeuré tel qu'il était au moyen âge et qui, comme document historique, est du plus vif intérêt. Mais ce qui les surpasse davantage encore, ce fut le château restauré avec autant de goût que de tact par la famille Bovy, de Genève, famille d'artistes, gens de cœur et d'esprit, qui se sont mis à l'œuvre eux-mêmes et qui ont réussi à rendre la vie à ces ruines.

Quelle joie, pour les enfants, de parcourir la salle des chevaliers, dallée de pierres, la grande cuisine dont la cheminée et les landiers sont énormes, la chambre à coucher de la comtesse, de voir des armures, des oubliettes, un pont-levis, et toute cette mise en scène féodale qui en apprend plus sur la vie du moyen âge que bien des leçons d'histoire. L'épaisseur des murailles surtout les remplissait d'étonnement.

— As-tu vu la belle Luce? dit une des jeunes filles à Henri, qui, debout devant une fenêtre au sud, contemplait la perspective magnifique de la vallée du côté d'Albeuve; viens voir la comtesse Luce.

Henri la suivit et trouva dans la chambre de la comtesse toutes les jeunes filles entourant le lit à colonnes où Julia posait pour la belle châtelaine, se laissant endormir par les chants de ses suivantes.

Mais ce tableau vivant fut interrompu par des étrangers qui firent leur entrée dans la salle. Ce fut une déroute générale, et Julia, toute honteuse, alla se réfugier dans le jardin pour réparer le désordre de sa coiffure et de sa toilette.

Avant de quitter Gruyère, ses mesures croulantes et ses ruses où l'herbe pousse entre les pavés, la caravane entra dans un cabaret pour se rafraîchir. L'hôte était un octogénaire goitreux, aux yeux chassieux, aux traits difformes, une ruine comme sa ville natale. Elle se mouvait avec lenteur, en soupirant et en geignant.

(A suivre.)

La *Chorale* nous a donné la preuve qu'elle travaille à conserver sa réputation et qu'elle a à sa tête un directeur habile. Le chœur: *Une noce au printemps*, a été donné avec beaucoup de délicatesse et de goût, aussi a-t-il été vivement applaudi et redemandé.

Le chœur qui a été donné par les jeunes filles a été bien exécuté et a beaucoup plu.

Le chœur mixte a produit un effet très réjouissant. Nous y voyons la preuve de ce que l'on pourrait faire surtout pour le chant d'église avec les excellentes voix remarquées parmi les jeunes filles.

Dans ce moment de récréation les pauvres n'ont pas été oubliés. M. le général C. a eu la généreuse idée de composer une poésie pleine de sentiment qu'il a déclamée avec âme. — En terminant, il a déclaré qu'il ne travaillait pas pour rien et que sa poésie allait être vendue de la blanche main de ces dames à raison de 20 cent. l'exemplaire en faveur de l'œuvre des soupes pour les enfants pauvres. La vente a produit la jolie somme de soixante francs. Cette généreuse idée mérite tous les éloges de la population.

On a remarqué pendant le concert l'attitude indécise de deux instituteurs des écoles supérieures de la ville.

Nous espérons que la *Chorale* ne tardera pas à nous donner une de ces soirées qui procurent des jouissances vraies et contribuent à relever le sens moral d'une nation. Nous espérons aussi que le public de Bulle saura apprécier le travail de notre société de chant et qu'il se fera un devoir de l'encourager.

Chorale de Bulle.

Soirée familiale samedi soir à 8 heures à l'Hôtel des Alpes. Entrée libre.

Œuvre de Charité.

Dans notre dernier N^o, nous faisons appel aux sentiments généreux de la population bulloise, en faveur de l'œuvre des soupes à distribuer aux enfants des écoles pendant l'hiver, avec la certitude que cette fois encore elle donnerait une preuve des sentiments de charité et de générosité qui la distinguent. Nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui que la collecte a été très-fructueuse et que la belle somme de fr. 835 est tombée dans l'escarcelle des dames quêteuses. Une foule de dons en nature a été de même annoncée.

Nous remercions chaudement tous les généreux donateurs qui, en venant en aide aux familles peu aisées, ont voulu contribuer à faciliter une bonne fréquentation des écoles aux enfants nécessiteux.

Foire de Bulle.

Mercredi la foire s'annonçait comme devant être excellente pour la vente du bétail. Dès l'après-midi, le champ de foire était garni et le nombre considérable d'acheteurs faisait présager un marché excellent. Malheureusement, dès le jeudi matin, un temps épouvantable de pluie et de vent vint déjouer toutes les prévisions. Il devenait presque impossible à nos éleveurs d'amener leur bétail en foire et les acheteurs étrangers ne devaient pas se trouver encouragés à se déplacer.

Malgré toutes ces conditions défavorables, la foire a été bonne, les prix se sont maintenus fermes et des affaires nombreuses se sont conclues.

La gare a expédié 37 wagons avec 222 têtes de bétail; en 1881 il n'avait été expédié que 27 wagons avec 150 têtes. On peut dire hardiment qu'avec le beau temps les transactions eussent été au moins du double.

On peut évaluer à fr. 50 par tête en moyenne la hausse des prix depuis la foire de la St-Denis.

La prochaine foire de La-Roche étant indiquée par différents almanachs sur le 25 novembre, le conseil communal informe que cette foire aura lieu le lundi, 27 novembre courant.

Foires de novembre. — Attalens 13, Avenches 17, Berne 28, Châtel-St-Denis 27, Echallens 16, Fribourg 13, Gessenay 14, Grandson 15, Gruyères 22, La-Roche 27, Mézières 15, Moudon 20, Palézieux 13, Porrentruy 20, Rolle 17, Romont 14, Rue 29, Vevey 28, Yverdon 28.

Marchés au bétail. — Berne 28, Genève tous les lundis, Romont 28, Schmiten 27, Thoune 25.

ÉTRANGER

Italie. — M. Pioda, de Locarno, ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse auprès de la cour d'Italie depuis le 26 janvier 1864, est décédé à Rome le 3 novembre, à 10 heures du soir, dans sa soixante-quinzième année, après une maladie de quelques semaines.

M. Pioda avait rempli diverses fonctions cantonales et fédérales.

M. Pioda, tation, justifié ports qu'il e liens et avec rentes négoc tion des per tulés, les tra au séminaire lant pour s dans la ville mémoire d'u

France.

étrangère s' à propos de Mines, de ce à Lausanne le mot d'ord Il a été com comités eux

Le Journ long article ment définie

Reconnais cune part d dant lui dem qu'elle sait qu'elle vive que, pour en soin de rem des quantité

la santé, mé oublient tro sante que la fort bien — n'y a qu'un qu'ils soient pas, mais qu LIBERTÉ.

C'est en s bienfaisant tagnes, cont sions qui ag seraient nos Léman les a truire leur rapporter c font des Sui

Autriche eu lieu sur tinelles russ passer la fi en empêché aux cris d dans la bag taille s'en s sacré. Les qui étaient au poing. T blessés. Les trichienne.

Océanie îles de l'An cents mais breuses vict

CA

A présen avions à en ce qui est c

Ne vous fois tromp paraît belle fondations. de mine et

Etud

et a M. Pie étude de n d'affaires au à Bulle, soi du Tribuna

à Botterer avec jardin avec verger S'adresse

VARIÉTÉS

Les coquilles d'imprimerie.

Sans être aussi nombreuses que les coquilles de noix ou les coquilles de mer, les coquilles d'imprimerie (fautes typographiques) abondent et plusieurs sont fort curieuses. Que dites-vous de celle-ci que j'ai trouvée dans un magnifique volume illustré: « Le Véveuve lançait des raves » pour laves ?

M. Guizot avait dit dans un discours: « Accordez-moi un peu d'attention: je suis au bout de mes forces. » Le lendemain, un journal lui faisait dire: « Je suis au bout de mes farces. »

Mgr. Dupanloup, dans l'oraison funèbre du général Lamoricière, avait parlé de l'étai des consciences. La Gazette du Midi imprima: « l'étui des consciences. » On a relevé dans le Journal de Constantinople une plaisante coquille: « On le voit, » disait ce journal, « l'asthme de M. de Lesseps va bien. » Asthme pour isthme. Tout récemment, un journal engageait les actionnaires de je ne sais plus quelle entreprise à se rendre au piège de la société. L'étourdi voulait dire au siège.

La reine des coquilles doit être celle dont parle l'illustration: Le docteur F. avait écrit une brochure sur le traitement des aliénés: elle se terminait par une citation du docteur Pinel. M. F. ayant remarqué à l'épreuve que cette citation manquait de guillemets, écrivit au bas de la dernière page: « Il faut guillemeter tous les alinéas. » Quelle ne fut pas sa stupéfaction en lisant, quelques jours après, en belles italiques, cette phrase qui terminait l'ouvrage: « Il faut guillotiner tous les aliénés. »

Bénéfices d'inventaire, discussions, faillites, assemblées de créanciers, ventes juridiques.

Discussion des biens de: 1° Rosa, née Messerli, femme séparée de Xavier Morel, de Vuadens, décédée à Charmey; 2° Louise, feu Nicolas Castella, de Gruyères, y décédée. Inscriptions au greffe du tribunal de la Gruyère jusqu'au 20 novembre prochain.

Discussion des biens de la succession vacante de Théodore feu Ferdinand Tercier, de Vuadens, comptable, décédé à Fribourg. Inscriptions des prétentions au greffe du tribunal de la Sarine jusqu'au 4 Décembre.


Bénéfice d'inventaire de Pierre Thomet de Villarsbeney. Inscriptions au greffe du tribunal de la Gruyère jusqu'au 27 décembre.

Discussion des biens d'Antoine et Jean, fils de Jos. Kœch à Fribourg et d'Alfred, fils de Barthélemy Despond au dit lieu. Inscriptions au greffe du tribunal de la Sarine jusqu'au 26 décembre.

Vente en mises publiques des art. 134d et 845af (Les Jordils) du cadastre de la commune de Bulle, le 21 novembre courant, dès 10 heures avant midi, à l'hôtel de l'Écu à Bulle.

A Froideville, rière Posieux, le 27 novembre courant, dès 10 heures du matin, de 3 chevaux, 3 bœufs d'attelage et l'attirail complet d'une grande ferme.

Réunion des créanciers de la masse en faillite de la brasserie bavaroise de Beauregard, près Fribourg, le 17 novembre courant, à 10 heures du matin, à la salle du tribunal de commerce, à Fribourg, pour suivre aux opérations de la faillite.

 Sous peu l'administration de notre Journal encaissera les abonnements. Prière de réserver bon accueil au remboursement. On peut payer à l'avance chez M. Brunisholz, Grand'rue 164.

Mercuriale du marché de Bulle du 9 Novembre 1882.

	F.	C.	F.	C.
Froment . . . le sac de 150 litres	23	à	31	—
Messel . . . " " "	—	à	—	—
Seigle . . . " " "	—	à	—	—
Epeautre . . . " " "	—	à	—	—
Orge . . . " " "	—	à	—	—
Avoine . . . " " "	14	à	15	—
Pommes de terre . . . le décalitre	—	à	75	à 80
Fromages, gras . . . le kilo	1	à	40	à 1 50
maigre . . . " "	—	à	90	à 1 —
Beurre . . . " "	2	à	50	à 2 80
Oeufs . . . la douzaine	1	à	10	à 1 20
Foin . . . 100 Kilogr.	fr. 5. 60	à	6. 20	
Paille . . . " "	—	à	4. 10	à 4. 40

Pour la rédaction: C. GILLARD.

M. Pioda jouissait à Rome d'une haute considération, justifiée par ses services et les excellents rapports qu'il entretenait avec les hommes d'Etat italiens et avec le roi lui-même. Il a mené à bien différentes négociations, entre autres celle de la liquidation des pensions dues aux anciens régiments capitulés, les traités de commerce, les questions relatives au séminaire de Milan. M. Pioda était très bienveillant pour ses compatriotes passagers ou en séjour dans la ville éternelle; il laissera de vifs regrets et la mémoire d'un citoyen ayant utilement servi son pays.

France. — L'on sait que la presse suisse et étrangère s'est beaucoup occupée ces derniers temps à propos des troubles anarchistes de Montceau-les-Mines, de certains comités qui auraient eu leur siège à Lausanne et à Genève. Ces comités auraient donné le mot d'ordre et dirigé la révolution sociale en France. Il a été constaté que l'action de ces comités et les comités eux-mêmes étaient purement imaginaires.

Le Journal de Pontarlier publie à ce sujet un fort long article dans lequel l'attitude la Suisse est nettement définie:

Reconnaissons de bonne foi que la Suisse n'a aucune part dans nos troubles; qu'on ne peut cependant lui demander d'être le gendarme de l'Europe; qu'elle sait très-bien se garder de la contagion, bien qu'elle vive en commerce continu avec le malade; que, pour en arriver à ce point, la Suisse n'a pas besoin de remèdes particuliers, tandis que nous avons des quantités de médecins aspirant à nous rendre à la santé, médecins fort savants, très-habiles, mais qui oublient trop une chose: que la nature est plus puissante que la pharmacie — ce que les Suisses savent fort bien — et que pour les maladies des peuples il n'y a qu'un seul et unique remède dont les médecins, qu'ils soient monarchistes ou anarchistes, ne veulent pas, mais que la nature impose et que l'on appelle LA LIBERTÉ.

C'est en s'abandonnant à l'influence de ce remède bienfaisant que la Suisse peut, du haut de ses montagnes, contempler, sans y prendre part, les convulsions qui agitent les autres peuples; et bienheureux seraient nos ouvriers si, en venant forger au bord du Léman les armes avec lesquelles ils prétendent détruire leur propre nation, ils pouvaient acquérir et rapporter chez eux quelques-unes de ces qualités qui font des Suisses le peuple le plus estimable du monde.

Autriche-Hongrie. — Un conflit sanglant a eu lieu sur la frontière austro-russe, entre des sentinelles russes et des juifs de Husiatyn qui voulaient passer la frontière. Des sentinelles ayant voulu les en empêcher, trois cents israélites seraient accourus aux cris de leurs coreligionnaires et auraient tué dans la bagarre un soldat russe. Une véritable bataille s'en serait suivie. Un israélite aurait été massacré. Les autres ayant pris la fuite, les sentinelles qui étaient à cheval les auraient poursuivis le sabre au poing. Trois des fugitifs auraient été grièvement blessés. Les autres auraient repassé la frontière autrichienne.

Océanie. — Un typhon vient de bouleverser les îles de l'Amitié. Treize églises sont écroulées; quinze cents maisons sont en ruines. Dégâts énormes et nombreuses victimes. Sinistre en mer.

CAUSERIE AGRICOLE.

Les champs et les prés.

I. SOLS ET SOUS-SOLS. (Suite.)

A présent que nous avons dit des sols ce que nous avions à en dire, parlons, si vous le voulez bien, de ce qui est dessous, à savoir des sous-sols.

Ne vous fiez pas aux apparences, elles sont quelque fois trompeuses. N'achetez pas une maison qui vous paraît belle et solide, sans savoir ce que valent les fondations. N'achetez pas non plus une terre qui paye de mine et paraît bonne en dessus, sans savoir appro-

chant ce que vaut le dessous. Le sous-sol est comme qui dirait le lit sur lequel est couchée la terre labourable. Tantôt c'est un lit d'argile, tantôt de rochers, tantôt de petits cailloux, ou bien encore de sable siliceux mouvant, ou de sable calcaire dur comme la pierre ou facile à entamer, ou bien enfin, c'est un lit de marne calcaire.

Un sous-sol d'argile convient beaucoup à une terre sèche et brûlante, parce que, ne laissant point passer facilement l'eau qui lui arrive, il communique de la fraîcheur aux racines des végétaux. Mais si ces racines tendent à pivoter à une grande profondeur, le sous-sol en question les arrête dans leur croissance, et les végétaux languissent et meurent. Les poiriers, la luzerne et la vigne, par exemple, ne s'accroissent pas d'un sous-sol argileux, parce qu'il est trop résistant; trop humide et qu'il manque d'air. C'est afin de lui en donner, qu'on recommande de le remuer profondément avec les charrues-taupes ou fouilleuses.

Les sous-sols de rochers, de cailloux et de sable dur gênent aussi beaucoup la croissance des racines pivotantes. Ils ont l'inconvénient d'appartenir à des terrains brûlants, pour la plupart, et de ne point garder l'eau des pluies. Une pente de rien, une déchirure, un trou, une fente, et l'eau s'en va, et l'eau s'y jette pour descendre je ne sais où. Cependant, dans les terres légères des climats humides, les sous sols pierreux ont des avantages marqués. Ils forment un drainage naturel qui assainit et aère le terrain.

Un sous-sol de sable divisé ne retient pas l'eau non plus. Ce sous-sol est par conséquent plus avantageux aux terrains argileux qu'aux terrains calcaires. Avec des inondations d'eau boueuse qui dépose du limon, on peut espérer de donner de la consistance à ce sous-sol. Oui, mais cela n'est pas toujours faisable.

Enfin, un sous-sol de marne calcaire, c'est-à-dire un sous-sol formé d'un peu d'argile et de beaucoup de calcaire, est une véritable fortune pour les cultivateurs de terrains argileux et siliceux. Je vous dirai plus tard pourquoi.

Il y a des signes auxquels on reconnaît l'existence d'un sous-sol de marne calcaire. C'est, par exemple, quand il pousse dans les champs du yèble et des ronces traînantes. Vous connaissez les ronces, bien sûr, mais vous ne connaissez peut-être pas ce que l'on nomme yèble. C'est ce sureau des champs, à feuilles herbacées, qui donne des fleurs blanches et des fruits noirs, comme le sureau de nos jardins et de nos haies.

Depuis longtemps, le yèble passe pour indiquer une bonne nature de terre, et, à ce sujet, il faut, mes amis, que je vous redise un conte vieux comme les rues et qui ne me semble pas avoir été inventé pour rien.

Un paysan avait un champ à vendre, probablement parce qu'il avait des dettes à payer. Un Monsieur apprend cela et se dispose à acheter le champ. Mais, tant confiant soit-on, on n'achète pas volontiers chat en poche, ni marchandise sur l'étiquette du sac. Le Monsieur donc voulut connaître le champ. C'était tout naturel: nous n'eussions pas fait autrement, nous autres. Malheureusement, il était aveugle, mais aveugle à n'y voir goutte en plein midi. — Alors, qu'allait-il faire aux champs? pensez-vous. Vous le saurez tout à l'heure. Le Monsieur monte à cheval; le domestique mène le cheval par la bride, et ils arrivent ainsi, au petit pas, sur le terrain dont la mise en vente était affichée au pilier public. Une fois là, le domestique arrête le cheval; puis, le Monsieur descend et dit: Mon garçon, cherche par ici un pied de yèble pour attacher la bête autour. Le domestique chercha de l'œil et finit par répondre à son maître qu'il ne voyait de pied de yèble nulle part.

Dans ce cas, répliqua le Monsieur, ce n'est point un champ à ma convenance.

— Saviez-vous ce conte-là, vous autres? demanda M. Mathieu.

— Nenni, ma foi, répondit Jean-Pierre, mais nous en ferons notre profit. (A suivre.)

Etude de notaire et agence d'affaires.

M. Pierre Favre a ouvert son étude de notaire et un bureau d'agent d'affaires au rez-de-chaussée de sa maison à Bulle, soit à l'ancien bureau du Greffe du Tribunal de la Gruyère. [79]

A louer

à Botterens un logement en bon état, avec jardin attenant et, si on le désire, avec verger. S'adresser au bureau du Journal. [84]

Madame GUMY élève de la Maternité de l'Université de Genève, vient de s'établir comme Sage-femme

à Bulle, Grand'rue, vis-à-vis de la pharmacie Ritter. [57] Elle se charge aussi de l'application des ventouses et des soins des malades.

On offre à vendre

trente à quarante mille bardeaux, au prix de Fr. 5. 50 le mille, rendus à Bulle. S'adresser au bureau du journal. [94]

A louer

pour le terme de 3 années, les montagnes de Porcheresse, le Payru et la Curardaz, dans la vallée du Motélon. S'adresser au propriétaire M. Jean Andrey, du Château d'en-bas à Broc, ou au soussigné [57] Alex. Andrey.

A vendre

une poussette capitonnée à deux places, sur ressorts avec double capote, pour 16 francs. S'adresser au bureau du journal. [89]

A louer

Une boulangerie avec appartement et magasin, ouvrant sur la place du marché. Entrée au 1^{er} Janvier 1883. S'adresser à Nicolas Romy à Bulle. [80]

A vendre.

Environ 10,000 pieds de foin et regain, première qualité. S'adresser à [24] M. Gillard, entrepreneur, à Bulle.

A louer

en mises publiques, à l'auberge du Cheval blanc, à Vuadens, mardi, 14 Novembre, à 2 heures, la gîte de Virefontaine, près des Colombettes. [95]

